USC Caen Triathlon
4 Av Pierre Mendés France
BP 76016 - 14061 CAEN Cedex 4
usccaentriathlon14@gmail.com

REGLEMENT DU BEE RUN AND BIKE 2026

Article 1- ORGANISATION
L'USC Caen Triathlon organise cet événement qui se déroulera le dimanche 6 décembre 2026.

Article 2- EPREUVES au départ et arrivée du stade Hélitas à Caen
(Inscriptions en ligne via MILES REPUBLIC)
(PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE) REMISE DOSSARDS LE JOUR J

Le Run and Bike regroupe les épreuves suivantes :

-9H00 : 6 Kms Le XXS Run and Bike Réservé aux enfants de 12 à 15 ans
-14 € hors frais Plateforme et Pass compétition pour les non licenciés

-9H30 : -2.5 kms La Bikette Run and Bike Réservé aux enfants de 8 à 11 ans.
– 10 € hors frais Plateforrme et Pass compétition pour les non licenciés

-10H00 : 21 Km Le S Run and Bike Réservé aux plus de 16 ans –Adultes et enfants sur la même course
– 30 € hors frais Plateforme et Pass compétition pour les non licenciés

-10H30 : 11kms le XS Run And Bike Réservé aux plus de 14 ans –Adultes et enfants sur la même course
– 20 € hors frais Plateforme et Pass compétition pour les non licenciés

Article 3- LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL
Conformément aux dispositions des articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport et R.411-31 du code de la route, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :
- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass' Running, délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tout moyen, la non-contre-indication à la pratique de L'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du Run and Bike en compétition
- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ou du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. - ATTENTION : la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

-Pour les courses enfants de 2.5 et 6 kms l'inscription doit être faite par le représentant légal et celle-ci vaut pour acceptation du règlement.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé du participant.
L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces dernier

Article 4- INSCRIPTION

-Par internet : jusqu'au jeudi 3 DECEMBRE 2026 à 22h sur le site :

-PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE

. La signature du bulletin d'inscription est obligatoire (ou du représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à l'une des courses.

Article 5- RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera au gymnase RUFA situé dans l'enceinte du stade Hélitas
Avenue Albert Sorel à Caen le dimanche 6 DECEMBRE 2026 dès 08h00 et jusqu'à 30 min avant le départ de chaque épreuve
Pour cela les **2 concurrents** se présentent ensemble à la table de retrait **muni d'une pièce d'identité.**
Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, fixé sur le torse de chaque concurrent
(prévoir 4 épingles pour fixer celui-ci)
Cession de dossard : Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
Toute personne rétrocédant son dossard à un tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à type de situation.

Article 6-CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par pointage à l'arrivée des dossards et qui pourront servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.
Le classement est établi sur le temps officiel.

Article 7-PARCOURS

Composés de portions de pistes cyclables, chemins avec cendrée et racines.
De ce fait l'usage **d'un VTT ou gravel avec une grosse section de pneu est requise**.
Des bénévoles et des panneaux directionnels orienteront les participants sur le tracé.
Il sera demandé aux concurrents de bien rester sur la portion droite des chemins afin d'éviter toute collision.
De la même façon, de procéder aux changements de cycliste dans des portions larges et avec une vue dégagée.

Article 8-ASSURANCES

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.
Responsabilité civile : Les organisateurs seront couverts par une police souscrite auprès du Groupe MAIF 79018 Niort cedex 9
Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 9-SECOURSUn dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite. Le médecin pourra déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours).

Article 10-CLASSEMENTS /RECOMPENSES

Pour être classé les binômes doivent arriver ensemble sous l'arche (coureur et cycliste)

Les binômes peuvent changer à tour de rôle selon leur souhait mais de LA MAIN A LA MAIN

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE SUR TOUTE LA COURSE POUR CHACUN DES BINOMES

LES PODIUMS

2.5 Kms « La Bikette » 10H30 : Médailles aux 3ères équipes enfants (8/11 ans) au scratch (mixte ou non)

6 Kms « Le XXS » 10H30 : Médailles aux 3ères équipes enfants (12/15 ans) au scratch (mixte ou non)

12 Kms « Le XS » 11H45 : Récompenses aux 3ères équipes Femmes, aux 3ères équipes Mixtes et 3ères équipes Hommes.

20 Kms « Le S » 11H45 / Récompenses aux 3ères équipes Femmes, aux 3ères équipes Mixtes et 3ères équipes Hommes.

Article 11-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 12-ANNULATION/NEUTRALISATION
En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problème sanitaire ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13-DROIT D'IMAGE
Tout coureur autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 14-CNIL
Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 11janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Le concurrent peut S'opposer à la publication de son résultat en en faisant la demande à l'organisateur.

Article 17-ACCEPTATION DU REGLEMENT
L'inscription à l'une des épreuves vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité